Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00285

Délibération n° 12-2026/SC du 10 septembre 2026

Portant désignation des sénateurs coutumiers au sein des commissions intérieures de l'institution

Le Sénat coutumier,

Vu la Loi Organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle Calédonie,

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°2025-4802/GNC du 9 octobre 2025 constatant la désignation des membres du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-DGRAC-2046 du 4 septembre 2026 modifiant l'arrêté n° 2025-4802/GNC-Pr du 9 octobre 2025 constatant la désignation des membres du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération du 13 janvier 2026 portant règlement intérieur du sénat coutumier de la Nouvelle – Calédonie ;

Vu la délibération n°10-2026/SC du 1 septembre 2026 portant désignation président du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour la mandature 2026-2027 ;

Vu la délibération n°11-2026/SC du 10 septembre 2026 portant désignation des sénateurs coutumiers composant le bureau du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie pour la mandature 2026-2027,

Le sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, réuni en application de l'article 18 de la délibération n° 01-2026/SC du 13 janvier 2026 portant règlement intérieur du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, par la présente délibération, décide :

Article 1er : A compter de la date de publication de la présente délibération, les commissions de l'institution sont composées comme suit :

C1 - Commission Terres Kanak, Sols et sous-sols :

Président : Jean-Marie GOROMIDO

Vice-président : André DIAÏNON

Rapporteur: John-Rock TINDAO

Membres :

- Alexis TOOULOU
- Léopold FOUYE
- Ludovic BOULA
- Hugues VHEMAVHE
- Louis DJALO

C2 - Commission Education, formation et jeunesse :

Président : Elvys GOUROU

Vice-Président : Ludovic BOULA

Rapporteur : John-Rock TINDAO

Membres :

- Erlin TIDJINE
- Jean-Marie GOROMIDO
- Ezienne UA
- Alexis TOOULOU
- André DIAÏNON

C3 - Commission droit et justice :

Président : Hugues VHEMAVHE

Vice-Président : Léopold FOUYE

Rapporteur : Rolland NYIKEINE

Membres :

- Germain APIKAOUA
- Tarcis TONHOUERI
- Louis DJALO
- Richard POARAIRIWA
- Georges MAOU

C4 - Commission Développement économique, social et de l'environnement :

Président : André DIAÏNON

Vice-président : Alexis TOOULOU

Rapporteur : Ludovic BOULA

Membres :

- Hugues VHEMAVHE
- John-Rock TINDAO
- Elvys GOUROU
- Richard POARAIRIWA
- Rolland NYIKEINE

C5 - Commission des affaires culturelles et politique mémorielle :

Président : Georges MAOU

Vice-président : Elvys GOUROU

Rapporteur : Jean-Marie GOROMIDO

Membres :

- Rolland NYIKEINE
- André DIAÏNON
- Louis DJALO
- Erlin TIDJINE
- John-Rock TINDAO

C6 - Commission Institution, Budget, moyens logistiques et Personnel :

Président : Richard POARAIRIWA

Vice-président : Germain APIKAOUA

Rapporteur : Ezienne UA

Membres :

- Tarcis TONHOUERI
- Hugues VHEMAVHE
- Alexis TOOULOU
- Elvys GOUROU
- Ludovic BOULA

C7 - Commission de la santé médecine traditionnelle :

Président : John-Rock TINDAO

Vice-président : Erlin TIDJINE

Rapporteur : Ezienne UA

Membres :

- Léopold FOUYE
- Rolland NYIKEINE
- Tarcis TONHOUERI
- Richard POARAIRIWA
- Alexis TOOULOU

C8 - Commission des relations avec les structures et autorités coutumières et les conseils coutumiers :

Président : Ludovic BOULA

Vice-président : Germain APIKAOUA

Rapporteur : Léopold FOUYE

Membres :

- Tarcis TONHOUERI
- Ezienne UA
- Hugues VHEMAVHE
- Jean-Marie GOROMIDO
- Georges MAOU

Article 2 : La présente délibération est transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, aux huit présidents des conseils coutumiers, au président du gouvernement, à la présidente du congrès, ainsi qu'aux présidents des assemblées de provinces. Elle est publiée au journal officiel de Nouvelle-Calédonie.

Le président du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie

RICHARD POARAIRIWA

Le porte-parole du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie

LUDOVIC BOULA